

Initiatives parlementaires

Je crois comprendre que le ministre nous a donné l'engagement que l'on pourra discuter des amendements de ce genre au comité. Je suis ravi de l'entendre. Un texte de loi souffrant d'une telle lacune fondamentale ne devrait pas se retrouver devant la Chambre à l'étape de la deuxième lecture.

Je reconnais l'importance de simplifier la procédure parce que la Cour suprême du Canada est surchargée d'appels. Il faut toutefois noter que si le gouvernement n'avait pas présenté à la Chambre certaines mesures législatives extrêmement contestables comme le projet de loi C-84, il n'y aurait pas une telle avalanche d'appels devant la Cour suprême du Canada pour tenter de réparer les erreurs qui ont été commises. En termes de procédure, j'appuie les efforts du gouvernement en vue de rendre la tâche plus facile à la Cour suprême du Canada. Mais je refuse d'appuyer le principe d'un projet de loi qui comporte trois lacunes fondamentales et qui, sous le couvert d'apporter des changements de procédure, empiétera sur les droits des canadiens.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations. Je crois que vous constaterez que l'on consent à l'unanimité à différer le vote sur ce projet de loi à 18 heures, en même temps que le vote sur les projets de loi C-84 et C-2. La Chambre devrait suspendre la séance jusqu'à 17 heures alors que nous traiterons des initiatives parlementaires.

M. Robison: Madame la Présidente, il y a en effet eu des consultations et nous sommes d'accord avec la proposition qui a été faite.

M. Gérin: C'est d'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Du consentement unanime, le vote aura lieu à 18 heures.

SUSPENSION DE LA SÉANCE.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à 17 heures?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 16 h 27.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--
PROJETS DE LOI PUBLICS

[Français]

LA LOI SUR LA PROLONGATION DU BREVET DE
L'ASPARTAME

MESURE MODIFICATIVE

L'ordre du jour appelle: 18 juin 1987—Projet de loi C-259, Loi sur la prolongation de l'aspartame.

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, compte tenu du fait que le projet de loi C-259 a été renvoyé avec amendement du Sénat, par consentement unanime de la Chambre, je propose à la Chambre que l'ordre portant considération d'un amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-259, intitulé: Loi prolongeant la durée du brevet relatif à un additif alimentaire, communément appelé Aspartame, Nutrasweet ou Nutrasuc, soit révoqué et que le projet de loi soit retiré, étant donné que l'amendement proposé par le Sénat est irréalisable.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, sans vouloir «éditorialiser», donner des raisons, j'ai bien compris que le député veut retirer le projet de loi. Il n'est pas nécessaire d'ajouter, je pense bien, qu'il n'est pas d'accord sur les amendements, mais, si j'ai bien compris l'initiative devant nous, la proposition est la suivante: Que le projet de loi C-259 soit maintenant retiré. Et je donne mon consentement là-dessus, madame la Présidente.

M. Lanthier: C'est exact, madame la Présidente.